

SÉANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidenteScrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Ivan Godat (VERT-E-S)Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du ParlementExcusés : Alain Beuret (PVL), Patrick Chapuis (PCSI), Loïc Dobler (PS), Brigitte Favre (UDC), Pauline Godat (VERT-E-S), Olivier Goffinet (Le Centre), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), Magali Rohner (VERT-E-S), Christophe Schaffter (CS-POP), Blaise Schüll (PCSI), Alain Schweingruber (PLR), Josiane Sudan (Le Centre) et Vincent Wermeille (PCSI)Suppléants : Raoul Jaeggi (PVL), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Joël Burkhalter (PS), Irmin Rais (UDC), Lucien Ourny (VERT-E-S), Samuel Rohrbach (Le Centre), Thomas Schaffter (PCSI), Jude Schindelholz (PS), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Pierre Chételat (PLR), Magali Voillat (Le Centre) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

Département des finances (suite)**6. Arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 » (suite)**Mesure 508

Transfert de classes sur la formation professionnelle duale.

Gouvernement et minorité de la commission :

- 1) Augmenter la part de dual dans la formation de maturité professionnelle commerciale.
- 2) Introduire un système de régulation de filière à plein temps tant à l'Ecole de commerce qu'à l'Ecole de culture générale.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
140	480	800	800	0	0	0

Majorité de la commission :

Application de la mesure sans l'introduction d'un système de régulation.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
140	480	800	800	0	0	0

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 12.

Mesure 513

Cession du centre sportif Porrentruy à la ville (ou au SIDP).

Gouvernement et majorité de la commission :

Cession du centre sportif à la ville de Porrentruy ou au SIDP et dénonciation de la convention. Les frais d'investissement et d'exploitation reviendraient alors aux propriétaires.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	400	400	400	0	0	0

Minorité de la commission :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	-400	-400

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 25.

Mesure 6

Gouvernement et majorité de la commission :

Report du dernier palier de l'impôt sur le bénéfice RFFA prévu en 2024 à 2026.

Le passage du taux effectif de l'impôt sur le bénéfice de 16% à 15% est reporté en 2026 au lieu de 2024.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
5'150	5'150	0	0	0	0	0

Minorité de la commission :

Report à 2027 au lieu de 2026.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
5'150	5'150	5'150	0	0	0	5'150

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 21.

Mesure 8

Gouvernement et majorité de la commission :

Augmentation des contributions au fonds de formation par les entreprises dans le but de renforcer l'apprentissage et la formation duale.

Un financement supplémentaire permettant de renforcer l'apprentissage est sollicité de la part des entreprises sans pénaliser celles qui forment.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	3'000	3'000	0	0	0

Minorité de la commission :

Augmentation des contributions au fonds dès 2027 au lieu de 2026.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	3'000	0	0	-3000

Proposition groupe Le Centre :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	0	-3000

Au vote :

- La proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission l'emporte face à la proposition de la minorité de la commission par 44 voix contre 2 ;
- La proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 14 en faveur de la proposition du groupe Le Centre.

Mesure 600

Gouvernement et minorité de la commission :

Adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement.

Augmentation des marges sur certains moyens d'enseignement pour couvrir les frais y relatifs.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
50	50	50	50	0	0	0

Majorité de la commission :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-50	-50	-50

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 20.

Mesure 604

Gouvernement et majorité de la commission :

Réorganisation de la Chancellerie et de l'enveloppe pour les collaborations transfrontalières.

Création d'une équipe de délégués aux affaires extérieures et à la coopération avec une diminution de 0,6 EPT par rapport au personnel existant suite à un départ à la retraite. Réduction à terme de l'enveloppe pour certaines collaborations.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
75	100	100	100	0	0	0

Minorité de la commission :
Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-75	-100	-100

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 37 voix contre 22.

Mesure 605

Gouvernement et minorité 2 de la commission :

Suppression de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (FICD).

Suppression au 1.1.2024 de l'enveloppe versée à la FICD par le budget cantonal.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
230	230	230	230	0	0	0

Minorité 1 de la commission :

Montant de 100'000 francs à financer hors budget cantonal (FUP) :

Réduction de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement (FICD).

Réduction au 1.1.2024 de l'enveloppe versée à la FICD par le budget cantonal et compensation par le fonds d'utilité publique.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
130	130	130	130	-100	-100	-100

Majorité de la commission :

Refus de la mesure (maintien du budget actuel).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-230	-230	-230

Au vote :

- La proposition de la majorité de la commission l'emporte face à la proposition de la minorité 1 de la commission par 30 voix contre 29 ;
- La proposition de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 16 en faveur de la proposition du Gouvernement et de la minorité 2 de la commission.

Mesure 607b (mesure 607 abandonnée par la commission)

Mesures relatives au Parlement.

5 options :

- a) réduction du nombre de suppléants (dès 1.1.2026) et dès le 1.1.2024 réduction des indemnités séances de groupe (120 francs au lieu de 150 francs).
- b) dès 1.1.2026 : suppression des suppléants.
- c) dès 1.1.2024 : réduction des indemnités de groupes à 100 francs.
- d) baisse linéaire de 2% sur les indemnités.
- e) dès 1.1.2024 : réduction des indemnités de groupe à 120 francs.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
90	90	150	150	0	0	0

La proposition de la commission est acceptée tacitement.

Mesure 202

Proposition initiale :

Renforcer les prestations ambulatoires en matière protection de l'enfance pour éviter les institutionnalisations.

Renforcement du dispositif autour des enfants susceptibles d'être placés ou des enfants pouvant revenir dans leur famille après un placement. Augmentation des EPT aux SSR et des prestations de soutien à domicile. L'impact financier se base sur une réduction des placements.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
10	408	795	795	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Mesure identique avec actualisation des montants.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
10	408	695	695	0	-100	-100

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 205

Proposition initiale :

Prise en compte du cumul des revenus des couples vivant en concubinage pour l'octroi des subsides LAMAL.

Cumul du revenu déterminant unique (RDU) des deux concubins pour définir le droit aux réductions de primes maladie pour les enfants.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Chiffrage du montant de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
200	200	200	200	200	200	200

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 206

Gouvernement et majorité de la commission :

Diminution du seuil maximal pour l'octroi du subside pour les primes d'assurance maladie.

Réduction du seuil déterminant pour recevoir des subsides de primes maladie de 56'999 francs à 52'999 francs.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	338	338	338	0	0	0

Minorité de la commission :
Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	-338	-338

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité commission est acceptée par 35 voix contre 17.

Mesure 210

Gouvernement et majorité de la commission :

Supprimer l'offre résidentielle en matière de lutte contre les addictions.

Redimensionnement voire suppression du site de Clos-Henri de la Fondation Addiction Jura qui présente une occupation très faible. Renforcement du pôle ambulatoire.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
200	144	144	144	0	0	0

Minorité de la commission :
Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-200	-144	-144

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 26 voix contre 16.

Mesure 213

Centraliser le versement de l'aide sociale au sein des services sociaux régionaux.

Reprise de la prestation « versement de l'aide sociale » par l'Etat ou les services sociaux régionaux. L'Etat devrait engager 2 EPT pour assumer cette nouvelle tâche et les communes supprimer l'équivalent de 4 EPT selon les estimations. La mise en œuvre est liée à celle relative à la neutralisation des effets financiers entre l'Etat et les communes (n° 610 ci-après).

Commission et Gouvernement :

Abandon de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	260	260

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 214

Révision du tarif de l'accueil extrafamilial pour la facturation aux parents.

Augmentation du tarif harmonisé pour l'accueil extrafamilial afin d'engendrer une recette supplémentaire de 500'000 francs pour l'Etat. L'économie peut aussi être tout ou partie réalisée via des financements complémentaires externes.

Commission et Gouvernement :

Adaptation de la mesure par la hausse du tarif minimal de 7.50 francs à 10 francs et le déplaçonnement du revenu maximal de 13'000 francs à 15'000 francs. Le montant de l'économie ne change pas.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
500	500	500	500	0	0	0

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 800

Proposition initiale :

Réduction des subventions internes.

Réduction de la subvention pour la fanfare de la police.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
10	10	10	10	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Suppression de la subvention à la fanfare de la police.

Suppression progressive de la subvention pour la fanfare de la police.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
10	10	25	25	0	0	15

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 801

Proposition initiale :

Suppression des remises des frais de police accordées par le Gouvernement aux organisateurs de manifestations sportives.

Suppression des remises accordées chaque année par le Gouvernement pour les frais de police aux organisateurs de manifestations sportives. Pour les matchs du HC Ajoie, facturation de tous les frais de police sauf le socle sécuritaire de base pour les matchs à domicile et le personnel engagé pour les matchs à l'extérieur sur demande des autres cantons à des fins d'observation (spotters).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
77	77	77	77	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Actualisation des montants.

Suppression des remises accordées chaque année par le GVT pour les frais de police aux organisateurs de manifestations sportives (HC Ajoie, Course des Rangiers et Slow-UP). Il est en revanche proposé au GVT d'augmenter la subvention "ordinaire" pour certaines manifestations comme le Slow-Up (1800 francs).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
90	90	90	90	13	13	13

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 802

Gouvernement et majorité de la commission :

Acquisition d'un deuxième radar semi-stationnaire, effet net.

L'acquisition d'un deuxième radar semi-stationnaire devrait générer de nouvelles recettes (amendes d'ordre, amendes judiciaires et émoluments) pour un montant global estimé à 837'500 francs. Le traitement des dossiers supplémentaires nécessitera une augmentation des EPT dans les unités administratives et judiciaires concernées (POC, MP, RAD Porrentruy, OVJ et JUR). Il faut également porter en déduction d'autres frais (amortissement de l'acquisition du nouveau radar ainsi que d'un véhicule tracteur, frais de formation et d'équipement, licence du logiciel informatique).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
451	471	471	471	0	0	0

Minorité de la commission :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-451	-471	-471

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.

Mesure 803 (nouvelle mesure)

Minorité de la commission :

Installation d'un radar fixe sur l'autoroute au niveau de la galerie de Develier.

Selon discussions avec l'OFROU, il pourrait être envisagé d'installer un radar fixe au niveau de la galerie autoroutière de Develier.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
100	100	100	100	100	100	100

Majorité de la commission et Gouvernement :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	0	0

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 44 voix contre 14.

Mesure 804 (nouvelle mesure)

Commission et Gouvernement :

Diminution de l'indemnisation de l'ECA Jura pour les interventions sur l'A16.

L'Office fédéral des routes a diminué la subvention à l'Etat pour les interventions de la police et des pompiers sur le réseau autoroutier jurassien. Proposition de diminuer la subvention à l'ECA pour l'intervention des pompiers sur l'A16 dans les mêmes proportions.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
35	35	35	35	35	35	35

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 708

Gouvernement et majorité de la commission :

Réduction des subventions aux trottoirs (art. 39 de la LCR) et éclairages (art. 26 de la LCR).
Suppression des subventions aux communes pour les trottoirs et l'éclairage public.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	540	540	540	0	0	0

Minorité de la commission :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	-540	-540

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité commission est acceptée par 38 voix contre 16.

Mesures 301a et 301b (en remplacement de la mesure 301)

Proposition initiale (mesure 301) :

Réduction/suppression des marchés au bétail.

Suppression des contributions versées aux agriculteurs pour les animaux vendus sur les marchés publics de bétail de boucherie. La base légale actuelle (décret) utilise la forme potestative et il est possible de mettre en œuvre la mesure avant une éventuelle adaptation du décret.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
540	540	540	540	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Remplacement de la mesure 301 par une réduction globale des subventions pour l'élevage du bétail et à la Fondation rurale interjurassienne.

Réduction des subventions pour l'élevage du bétail.

Diminution globale dans la rubrique. Rubrique 320.3635.00 (mesure 301a).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
300	300	300	300	30	30	30

Réduction des subventions Fondation rurale interjurassienne.

Mesure d'économie affectant la Fondation rurale interjurassienne (vulgarisation /promotion produits du terroir). Rubrique 320.3634.00 (mesure 310b).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
300	300	300	300	30	30	30

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 305

Proposition initiale :

Réduction de la subvention versée à Jura Tourisme de 75'000 francs compensée par une augmentation de participation des communes.

Augmentation de 1 franc par habitant de la contribution des communes aux centres d'accueil de Jura Tourisme.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
75	75	75	75	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Adaptation de la mesure par l'uniformisation des taxes de séjour et des recettes supplémentaires de Jura Tourisme.

Réduction de la subvention versée à Jura Tourisme de 100'000 francs compensée par une augmentation de participation des communes.

Augmentation de 1 franc par habitant de la contribution des communes aux centres d'accueil de Jura Tourisme. Arrêté accepté par le Parlement du 15 décembre 2021. Augmentations supplémentaires provenant de l'uniformisation des taxes de séjour et de meilleures recettes envisagées.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
215	215	215	215	140	140	140

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesure 404

Proposition initiale :

Subvention à RIO.

Réduire le montant de la subvention (350k) du canton du Jura au Réseau d'information et d'orientation de la personne âgée en répercutant une partie des coûts sur les établissements. Réduction de la subvention (au lieu du statu quo prévu pour PE 404) (rubrique budget 200.3636.04).

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	0	0	0

Commission et Gouvernement :

Chiffrage du montant de la réduction de la subvention à RIO.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
50	50	50	50	50	50	50

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Mesures 410 et 411

Gouvernement et minorité de la commission :

Augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile (mesure 410).
La quote-part patient passe de 5 francs à 10 francs par jour.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
1'379	1'420	1'463	1'463	0	0	0

Augmentation du recours au PC en lien avec l'augmentation de la quote-part (mesure 411).
L'augmentation de la quote-part patient entraîne une légère augmentation des recours aux prestations complémentaires.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
-279	-288	-296	-296	0	0	0

Majorité de la commission :

Refus des mesures.

Mesure 410 :

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-1'379	-1'420	-1'463

Mesure 411 :

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	279	288	296

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 29.

Proposition Raoul Jaeggi (PVL) :

Réduction de 2% sur toutes les rubriques du budget où cela est possible à l'exception des salaires.

Au vote, la proposition de Raoul Jaeggi (PVL) est rejetée par 51 voix contre 6.

Mesure 610

Gouvernement :

Actualisation des montants en fonction des décisions prises et compensation à 100% (chiffage indicatif basé sur les majorités en commission).

Neutralisation effets financiers en faveur des communes.

Un mécanisme est mis en place afin de garantir un effet financier neutre par rapport aux mesures qui concernent l'ensemble des communes.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
5'913	6'313	3'084	1'245	329	-187	-183

Majorité de la commission :

Actualisation des montants en fonction des décisions prises et compensation à 90% (chiffage indicatif basé sur les majorités en commission).

Compensation financière des communes au PE 22-26 à 90%.

Un mécanisme est mis en place afin de garantir un effet financier neutre par rapport aux mesures qui concernent l'ensemble des communes.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
5'322	5'682	2'775	1'120	-262	-818	-491

Minorité de la commission :

Refus de la mesure.

Objectifs financiers pour l'Etat (en milliers de francs)				Effets sur les montants de l'article 1, alinéa 2 de l'arrêté		
2024	2025	2026	dès 2027	2024	2025	2026
0	0	0	0	-5'584	-6'500	-3'267

Le Gouvernement retire sa proposition et se rallie à la proposition de la majorité de la commission.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 40 voix contre 11.

Les mesures 101, 102, 103, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 509, 510, 511, 512, 1, 2, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 601, 602, 603, 606, 608, 609, 201, 203, 204, 208, 209, 211, 212, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 711, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 401, 406, 407, 408, 409, 412 et 413 sont acceptées tacitement.

Les mesures 402, 403, 405, 414, 415 et 416 qui ne représentent pas d'économies sont retirées du Plan équilibre.

Arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 »

Commission et Gouvernement :

Article premier¹ L'actualisation du plan financier pour la période **2024 – 2026** liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 » est approuvée.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Commission et Gouvernement :

² L'objectif financier de 40 millions de francs par rapport au message du Gouvernement relatif au budget 2022 daté du 7 septembre 2021 doit être atteint par la réalisation d'économies, l'augmentation de recettes et la reconsidération d'investissements.

^{2bis} Les mesures retenues dans le cadre de l'adoption du présent arrêté permettent les économies suivantes :

- 2024 : 31,892 millions ;
- 2025 : 35,810 millions ;
- 2026 : 32,925 millions.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Commission :

³ Pour atteindre cet objectif de 40 millions dans les meilleurs délais, le Gouvernement et la Commission de gestion et des finances établissent une feuille de route précise avant fin juin 2023.

⁴ Les mesures permettant de résorber le solde pour atteindre l'objectif financier prévu à l'alinéa 2 doivent être décidées avant le 31 décembre 2024.

Le Gouvernement se rallie à la proposition de la commission.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Minorité de la commission (proposition initiale) :

Art. 2 ¹ Les mesures du programme « Plan équilibre 22-26 » pour lesquelles la modification de bases légales relevant de la compétence du Parlement est nécessaire seront soumises à celui-ci au plus tard le 30 **juin** 2024.

Majorité de la commission et Gouvernement :

Art. 2 ¹ Les mesures du programme « Plan équilibre 22-26 » pour lesquelles la modification de bases légales relevant de la compétence du Parlement est nécessaire seront soumises à celui-ci au plus tard le 31 **décembre** 2024.

La minorité de la commission retire sa proposition.

La proposition de la commission est acceptée tacitement.

Majorité de la commission et Gouvernement :

Art.3 Le Gouvernement **engage le processus** « Modernisation de **l'Etat** » selon les modalités décrites dans le message du Gouvernement au Parlement du 27 septembre 2022 relatif à l'arrêté portant approbation de l'actualisation du Plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22 – 26 ».

Minorité de la commission :

(Pas d'article 3)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 43 voix contre 13.

Les autres articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Au vote final, l'arrêté est accepté par 49 députés.

7. **Question écrite no 3518**
BAT, quels aménagements et avantages fiscaux, et pour qui ?
Rémy Meury (CS-POP)

Département de la formation, de la culture et des sports

8. **Question écrite no 3515**
Violences faites aux enseignants.
Roberto Segalla (VERT-E-S)

Département de l'environnement

9. **Motion no 1460**
Non au subventionnement du pellet étranger.
Alain Koller (UDC)
10. **Interpellation no 1007**
Micropolluants dans la Birse : qu'en est-il ?
Pierre-André Comte (PS)
11. **Question écrite no 3516**
Des fissures dans le protocole ?
François Monin (Le Centre)
12. **Question écrite no 3517**
Parking du pont de Ravines, situation ?
Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)

Département de l'intérieur

13. Interpellation no 1010
Le Canton du Jura au paradis du vélo !
Emilie Moreau (PVL)

Département de l'économie et de la santé

14. Postulat no 455
Pour une agriculture jurassienne forte et efficace.
Alain Koller (UDC)
15. Interpellation no 1009
Pour une répartition plus équitable des bénéfices annuels de la Loterie Romande.
Yann Rufer (PLR)
16. Question écrite no 3514
Disparition non annoncée ?
Magali Voillat (Le Centre)
17. Question écrite no 3519
Prévention et prise en charge de personnes concernées par les troubles du comportement alimentaire (TCA).
Vincent Hennin (PCSI)

(Tous ces points sont renvoyés à la prochaine séance.)

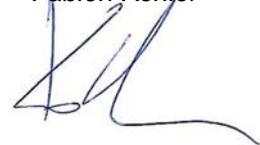
La séance est levée à 17h05.

Delémont, le 27 avril 2023

La présidente :
Amélie Brahier



Le secrétaire général :
Fabien Kohler



Annexes : - Motions nos 1467 à 1469
- Postulats no 459 à 460
- Questions écrites nos 3528 à 3530